

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES LUNDI LE 9 JANVIER 2023, 19H30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Roy
Siège #2 - Dave Vachon
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #4 - Denis Vachon
Siège #5 - Yannick Rodrigue

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Nadia Bisson, directrice générale adjointe, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022
 - 3.2 - Séances extraordinaires du 14 décembre 2022
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte à payer
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Bibliothèque Saint-François-D'Assise - Abolition des frais de retard
 - 6.2 - Vente Charcuterie Pied de Cochon
 - 6.3 - Revente du terrain du 157-159 rue du Pont
 - 6.4 - Politique de soutien aux projets structurants
 - 6.5 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.6 - Remboursement de taxes
 - 6.7 - Gestion documentaire
 - 6.7.1 - Politique de gestion documentaire
 - 6.7.2 - Résolution d'approbation du calendrier de conservation des archives municipales
 - 6.7.3 - Résolution pour la destruction des archives
 - 6.8 - Présidence d'élection
- 7 – LÉGISLATION
 - 7.1 - Adoption de règlement # 2022-347 « Règlement modifiant le règlement de zonage 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie de la zone RA-3 et une partie de la zone PU-1 ».
 - 7.2 - Adoption du second projet du Règlement #2022-354 modifiant le règlement de zonage 2007-193 concernant diverses dispositions en lien avec les résidences unifamiliales de type jumelé et les garages intégrés.
 - 7.3 - Adoption du règlement 2022-348 « concernant un règlement de concordance - parc industriel »
 - 7.4 - Adoption du règlement 2022-357 « modifiant le plan d'urbanisme numéro 2007-192 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec l'agrandissement du périmètre urbain »
 - 7.5 - Adoption règlement 2022-355 Taxation 2023
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 – VARIA
 - 9.1 - Retraite M. Serge Bisson
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté tel que modifié:

1- adoption finale des règlements 2022-349, 2022-350, 2022-351 et 2022-352 et non des projets de règlements;

2- embauche de M. Ken Grondin et non de M. Éric Labbé

2023-01-03

3.2 - Séances extraordinaires du 14 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire de dépôt du budget du 14 décembre 2022 soient adoptés tel que rédigés.

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des dossiers pour lesquels ils sont délégués.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2023-01-04

5.1 - Compte à payer

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9094 à 9096 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'en effectuer les paiements pour un montant de 239 445.63\$.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-01-05

6.1 - Bibliothèque Saint-François-D'Assise - Abolition des frais de retard

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil présente d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque.

2023-01-06

6.2 - Vente Charcuterie Pied de Cochon

ATTENDU les « considérant » de la résolution 2022-10-10 détaillant les conditions de vente du terrain situé au 242-244 rue Principale à Mme Constance Pajot au coût de 29 100\$;

ATTENDU QUE ce terrain présente un potentiel de contamination;

ATTENDU QUE l'acheteur devra procéder à des études environnementales de phase I et II;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil que la résolution 2022-10-10 soit annulée et que ledit terrain (no de lot 5 115 787), d'une superficie de 536 mètres carrés, vacant suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit vendu à Madame Constance Pajot pour la somme de 6\$/m², soit 3 216\$. Les frais notariés, d'arpentage et de décontamination au besoin devront être payés par l'acheteur. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par les présentes, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier. Cette vente est faite sans garantie légale.

2023-01-07

6.3 - Revente du terrain du 157-159 rue du Pont

CONSIDÉRANT QUE l'édifice voisin de la propriété de Monsieur Réjean Perreault et de Madame Hélène Duchesne a été démoli suite aux dommages causés par l'inondation centenaire d'avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réjean Perreault et Madame Hélène Duchesne sont les occupants de la propriété voisine et ont manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil, que la résolution 2022-03-06 soit annulée, que les terrains du 157 à 159, rue du Pont (no de lots 6 511 815 et 6 511 816), d'une superficie de 2 475.6 mètres carrés, vacants suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à Monsieur Réjean Perreault et Madame Hélène Duchesne pour la somme de 2 \$ (1\$/ terrain); les frais notariés, les frais de lotissement et les frais d'arpentage devront être payés par les acheteurs. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

2023-01-08

6.4 - Politique de soutien aux projets structurants

ATTENDU QU'une nouvelle version de la politique sur les Fonds structurants est déposée par la MRC Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE le conseil municipal en a pris connaissance et l'accepte sans (ou avec modifications);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil d'adopter la nouvelle version de la Politique de soutien aux Fonds structurants, tel que copie ci-jointe.

2023-01-09

6.5 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil que le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise la mairesse et la greffière-trésorière à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

2023-01-10

6.6 - Remboursement de taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la tarification des services de l'année 2022 du loyer du 257 rue Giguère pour cause de non location.

6.7 - Gestion documentaire

2023-01-11

6.7.1 - Politique de gestion documentaire

Afin de se conformer aux nouvelles normes de gestion documentaire émises par la BANQ à la fin de l'année 2022, une politique de gestion documentaire doit être adoptée.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de gestion documentaire telle que présentée.

2023-01-12

6.7.2 - Résolution d'approbation du calendrier de conservation des archives municipales

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- approuver le calendrier de conservation déposé par la directrice générale, conformément à l'article 7 de la Loi sur les archives;
- autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction.

2023-01-13

6.7.3 - Résolution pour la destruction des archives

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de la Loi sur les archives (RLR, chap. A-21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a fait une révision complète de son plan de conservation des documents et archives municipales;

ATTENDU QUE dans le but de se conformer à la révision complète du plan de

conservation, la Municipalité de Vallée-Jonction aimerait procéder à la destruction de ses archives selon le plan de conservation révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU à l'unanimité par l'ensemble du conseil d'autoriser la directrice générale à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs irrémédiablement détériorés pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction.

2023-01-14

6.8 - Présidence d'élection

ATTENDU QUE des élections partielles sont prévues le 2 avril 2023;

ATTENDU QUE la présidence d'élection sera assumée par la directrice générale adjointe, Madame Nadia Bisson;

ATTENDU QU'il est obligatoire d'avoir une résolution du conseil municipal pour permettre que la présidence d'élection ne soit pas assumée par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise Mme Nadia Bisson à exercer la présidence d'élections pour les élections partielles de mars 2023.

7 - LÉGISLATION

2023-01-15

7.1 - Adoption de règlement # 2022-347 « Règlement modifiant le règlement de zonage 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie de la zone RA-3 et une partie de la zone PU-1 ».

ATTENDU QU'un avis de motion et un premier projet ont été donnés lors de la séance du 17 octobre et qu'un second projet a été adopté lors de la séance du 5 décembre du règlement # 2022-347 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie RA-3 et une partie de la zone PU-1. »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil d'adopter le règlement # 2022-347 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie RA-3 et une partie de la zone PU-1. »

2023-01-16

7.2 - Adoption du second projet du « Règlement #2022-354 modifiant le règlement de zonage 2007-193 concernant diverses dispositions en lien avec les résidences unifamiliales de type jumelé et les garages intégrés. »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil d'adopter le second projet du règlement # 2022-354 modifiant le « règlement de zonage 2007-193 concernant diverses dispositions en lien avec les résidences unifamiliales de type jumelé et les garages intégrés. »

2023-01-17

7.3 - Adoption du règlement 2022-348 concernant un « règlement de concordance - parc industriel »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'adopter le règlement # 2022-348 modifiant le « règlement de zonage numéro 2007-193 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de disposition en lien avec l'agrandissement du périmètre urbain. »

2023-01-18

7.4 - Adoption du règlement 2022-357 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2007-192 concernant un « règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec l'agrandissement du périmètre urbain. »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'adopter le « règlement # 2022-357 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2007-192 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec l'agrandissement du périmètre urbain. »

2023-01-19

7.5 - Adoption règlement 2022-355 Taxation 2023

ATTENDU QU'un avis de motion et que le projet de règlement 2022-355 fixant le taux de taxes générales et spéciales, les compensations pour l'eau, les égouts, les ordures et le loyer annuel des compteurs d'eau pour l'année 2023 ont été déposés à la session du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil d'adopter le règlement 2022-355 fixant le taux de taxes générales et spéciales, les compensations pour l'eau, les égouts, les ordures et le loyer annuel des compteurs d'eau pour l'année 2023.

2023-01-20

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions portent sur le trottoir secteur Ouest, le budget, la mise à jour du site web, la nouvelle charrue, les élections, le pont des trains, le parc du secteur Côteau des Sables, le terrain à côté de la Charcuterie Pied de cochon, la sécurité sur la rue Cloutier et le stationnement de l'Église et de l'École, la rumeur concernant le prix de la vente du terrain dézonné dans le parc industriel, la gestion administrative dans le dossier de revente du terrain 157-159 rue du Pont, et la vision d'agrandissement de la municipalité.

9 - VARIA

2023-01-21

9.1 - Retraite M. Serge Bisson

Le conseil tient à déposer une motion de remerciements à Monsieur Serge Bisson pour les services rendus auprès de la Municipalité de Vallée-Jonction pour son travail des 38 dernières années.

2023-01-22

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 58, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin
Mairesse

Nadia Bisson
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse